

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 21 juin 2024
Secrétaire de séance : Daniel LACRAMPE

Étaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)
Serge MAUROUAT (suppléant de Ophélie ESCOT)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Marie-Annie FOURNIER à Gilbert HONDAREITE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Jean CONTOU-CARRÈRE à Frédéric LOUSTAU, Jean-Claude COSTE à Christine CABON,

Absents : Jean-François CAS AUX, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Jean-Michel IDOPE, Claude BERNIARD, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 240627-17-PER
AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)

J-L. ESTOURNES explique que les autorisations spéciales d'absences (ASA) font l'objet de congés exceptionnels accordés par l'autorité territoriale sur demande écrite de l'agent.

Il rappelle que les ASA ont déjà fait l'objet de délibérations en date du 20 décembre 2011 et du 07 juillet 2021 (dans le cadre du règlement du temps de travail). Aujourd'hui, il y a lieu de procéder à une réactualisation des ASA suite à la parution de différents textes législatifs ou réglementaire ou par une circulaire ministérielle.

Ainsi, le tableau ci-joint reprend l'ensemble des ASA, qui se décomposent comme suit :

- Les autorisations d'absence de droit : elles ne peuvent être refusées que pour nécessité de service,
- Les autorisations d'absence facultatives.

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial émis dans sa séance du 5 juin 2024,

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 57 voix pour, par 2 voix contre (C. LACOUR et M. BIOT) et 5 abstentions/nuls/blancs/non-participations (Jacques CAZAURANG, Bernard AURISSET, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE et A. LABARTHE)

- **APPROUVE** les autorisations spéciales d'absence tel que présenté dans le tableau ci-joint,
- **ACCEPTE** que ce tableau soit porté à la connaissance de tous les agents de la collectivité, pour une **mise en application à compter du 1^{er} juillet 2024**
- **AUTORISE** Monsieur le président à prendre toutes mesures et dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé DL

Signé BU

Daniel LACRAMPE

Bernard UTHURRY